## Suivi mensuel

Les éléments contrôlés (moyenne mensuelle)	Les seuils réglementaires (définis dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter d'Alcéa)	Résultats des mesures environnementales	
Février 2021		Ligne 1 en mg/Nm3	Ligne 2 en mg/Nm3
Poussières	10mg/Nm3	0,38	0,75
Composés organiques exprimés en carbone total (COT)	10 mg/Nm3	0,36	0,47
Chlorure d'hydrogène (HCI)	10 mg/Nm3	3,29	4,48
Dioxyde de souffre (SO2)	50 mg/Nm3	2,7	1,34
Oxyde d'azote (NOx)	80 mg/Nm3	49,14	47,83
Monoxyde de Carbone (CO)	50 mg/Nm3	9,90	8,28
Ammoniac ( NH3)	30 mg/Nm3 (applicable 01/07/2014)	0,18	0,88





